

Zoning Industriel des Hauts-Sarts Rue de Hermée 225 4040 HERSTAL TVA BE0507 735 513 Tel 04/230.33.00

TVA BE0507 735 513
Tel 04/230.33.00
E-Mail secretariat@pro-control.be



Data da dist	h- l-(-) 04 04 0	2005						Date d'ém	ission: 24-01-202	.5
Date de Visit	te le(s): 24-01-2	2025		: 4040 F	IERSTAL Es		de la Paix 8, (bte 35)			
Agont vicitor	ur : Poniomin Di	0.0	Propriétaire :			140 HE	ERSTAL Esplanade de	la Paix 8, (bi	te 35)	
Réf :	ur : Benjamin Ri	OH	Demandeur:							
EAN:/			Installateur : /	. 1						
GRD : RESA	4	Compte	T.V.A. Installateur eur n°: 3287148	:/	Inday A.		(134/13			
				a ation .	Index O:			Index (:		(kWl
X voir index	compteur sur pho	oto(s) en an	nexe. Inj	ection :	Index O:		(kWh)	Index (:		(kWl
RAF	PORT DE CON	TROLE D	UNE INSTALLATIO	N ELEC	TRIQUE DO	MESTIC	QUE A BASSE TENSIO	N ET A TRE	S BASSE TENSIO	N
Identification	MARKET BEFORE AND ADDRESS.					Table Technic		AND SOME SHOWING THE SOURCE SHOW		
	on appliquée : I	RGIF Livre	e 1							
Appareils de	mesure utilisés	Matér	riel standard attribué à	l'agent	-visiteur					
Type de con	trôle : Check-lis	t: DTT	-C-E-10 X DTT-C-E-11	DTT-0	C-E-12 (L1 7.1)	12.) DT	T-C-E-13 (L1 7.22.)			
☐ Contrôl	e de conformité av	ant mise er	n usage (L1 6.4.)				dérogatoires:			
	e contrôle (L1 6.5.						installations (L1 8.2.1.)			
Visite d	e controle d'une a	ncienne insi ncienne insi	tallation pour renforceme tallation pour vente (L1 8	ent (L1 8.4			vant le 01/06/2023 (L1 6.5.	.8.1.) selon les	informations du client	
☐Visite d	e contrôle d'une a	ncienne inst	tallation (L1 8.4.3.)	0.4.2.)		d'install	Existante Modification	TExtension		
			artement lieu dest	tiné à us		ourono E	A Existante Minodification	LATERISION		
			2x230 3x230		ĭ AC	Прс	Fréquence : 50 Hz		Schéma liaison à la	a terre ·
Protection rac	cordement : X	existante:	20 A - 🗆 à pla				selon devis GRD		Conoma naison a n	a terre .
	tation tableau pr						néral: 40 A, Δ In	: 300 mA	A, type: ☒A ☐B	
	terre: Nature:		/ X Tern	e comm			lu sectionneur de terre	: Cave	, ,,,	
Nombre de ta	bleaux:1;N	ombre de	circuits terminaux: 7		; Mesures	s:Ra=	5.17 Ω : Ri = 768		circuit(s) : Ri Global	
DESCRIPTIO	N: X Voir plan	ns de posi	ition & schémas visés	☐ voir a	annexes 🔀 ré	f: AUD	ENAERDE-V1 du	24/01/2025		
Borne: *(N)ouv	relle (E)xistante (R)er		/ Type: (C) Charge véhicule	(C+R) Cha	rge véhicule + Ré	éinjection d				
Borne	Pmax (kW)	Туре	Marque / Modèle				N° de série		Protection aval: type	e + I _n (A)
*/ N° */ N°						-				
	(E)xistante (R)empla	cement								
*/ Nb pan			Vc / total : 0 W	C F	P Total: 0	Wc	*/ Cpt vert 1 N°:		Index :	(kV
*/ Nb pan			Vc / total : 0 W				*/ Cpt vert 2 N°:		Index :	(kV
*/ Nb pan			Vc / total : 0 W				*/ Cpt vert 3 N°:		Index :	(kV
Onduleur */ N°	S _{max} (VA)	I ac (A)	Marque / Modèle	Sm	ax Total: 0	VA	N° de série		Protection aval: type	e + I _n (A)
*/ N°										
*/ N°										
DDR installés	sont adaptés à la	valeur de la	résistance de dispersion	n de la pr	ise de terre				■ OK ☐ Inf ☐ Rer	m \square sO
Protections ins	stallées contre les	surintensité	es sont adaptées aux sec	tions des	circuits qu'elle	es protège	ent		X OK Inf Re	
Exécution de l	'installation électric	que conforn	nément aux plans et sch	émas					X OK Inf Re	
Matériel install	lé correspond aux	facteurs d'in	nfluences externes prése contacts directs et indirec	ents					■ OK Inf Ren	
Continuité des	liaisons équinotes	niques par c	cipales, supplémentaires	ot doe D	E dos Drisos d		1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -		X OK Inf Re	
Etat du matéri	el électrique fixe (f	ixations, dé	térioration)	et des r	L des Flises de	e courant	et appareils de classe i		X OK	
Contrôle visue	l du matériel fixe c	u installe à	poste fixe ou mobile por	ıvant pré	senter des dan	gers pour	r les personnes et les biens	S	X OK	m I SO
Contrôle du fo	nctionnement des	DDR par le	eur bouton test ou via un ment (moins de 5 second	courant o	le défaut				OK ☐ Inf ☐ Rer	m SO
INFPACT	IONS Troir a	nnovo DT	T_INF_E_20 voi	ies)	: dans [NI MI			OK Inf Rer	m x SO
LI INTRACT	IONS Voli a	illiexe D i	I_INF_E_20 [] VOII	r Liste c	i-dessous [X Nean	t:			
	_									
REMARQ	UES voir a	nnexe DT	T_INF_E_20 voii	Liste c	i-dessous	X Néan	t:			
CONCLUSION	: (devoirs du pro	priétaire, qu	estionnaire ou exploitant	: voir pa	ne 2) Seules le	s narties	visibles et accessibles de	l'installation on	t nu ôtro várifiáco	
X L'installation	n électrique est co	nforme aux	prescriptions du Livre 1	du RGIE	concernant les	s installati	ions électriques à basse te	nsion et à très	hasse tension. La pro-	chaine vis
de controle	est a effectuer av	ant le 24/0	1/ 2050							Jianie Vis
Le DDI □ L'installation		a été	scellé(s). X Les sc	hémas, u	nifilaire(s) et de	e position	, ont été visés et sont signe	és par les pers	onnes intéressées.	
TI 'installatio	n electrique n'est p lation ne neut être	mise en us	e aux prescriptions du L	ivre 1 du	RGIE concerna	ant les ins	stallations électriques à ba	sse tension et a	à très basse tension.	
sans re	etard et toutes mes	sures adéqu	uates doivent être prises	pour qu'e	en cas de mair	atien en s	s infractions constatées per ervice des installations, les	ndant la visite d	de contrôle, doivent êt	re exécut
les per	sonnes et les bien:	S.						amadadis ile	on and an unit	inger pou
Une vis	ite complémentair	e est à exé	cuter par le même organ	isme ava	nt le					
Anneves au no	sent rapport	ntrole est à	executer par un organismos de position et Cel	me agréé	au terme du d		3 mois prenant cours le jou	r de l'acte de v	ente.	
Nom et v	isa de l'agent-visit	eur:	ans de position et Schén	ias LID	1_INF_E_20	X Aut	res : PHOTOS	du dome-de	ur oi prés t	
Pour PR	OCONTROL ASBI							du demandeu	A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Benjam	in Rion	2	2in				AUDENA	ERDE Josep	11	

Infra	ctions : (8	Seules les infractions dont la case a été cochée sont d'application). E11_46_10125_20250124_9549_29k
П	BT100	SYSTÈME DE MISE À LA TERRE Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence. (L1 5.4.2)
П	BT101	Veuillez localiser le sectionneur de terre BT. (L1 5.4.3.5)
H	BT102 BT103	Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement). (L1 5.4.3.5) Le sectionneur de terre est cassé et/ou corrodé, a remplacer. (L1 5.4.3.5)
П	BT104	Continuité entre l'amont et l'aval sur le sectionneur de terre ouvert, veuillez y remédier pour une mesure de terre possible (L15435)
님	BT105	La prise de terre est traversée par un courant de défaut, y remédier d'urgence. (L1 4.2.3.1) La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de maximum 30 Ohms ou inférieure à 100 Ohms avec des mesures
	BT109	complémentaires. (L1 4.2.4.3.b.)
	BT110	La prise de terre commune a une valeur de résistance de dispersion inférieure ou égale à 30 Ohms. (L1 5.4.2.1c2) La section minimum du conducteur de terre, entre la prise de terre et le sectionneur-terre, doit être de 16 mm² si les conducteurs sont en cuivre et munis d'un revêtement
	BT114	les protegeant contre la corrosion, 25 mm² en cuivre nu, 50 mm² en aluminium ou acier. (L1 5.4.2.2)
+	BT115 BT116	Dans les lieux domestiques, seuls les conducteurs de protection en cuivre sont admis. (L1 5.4.3.1) Le conducteur de terre isolé doit être de couleur jaune/vert. (L1 5.1.6.2)
	BT117	Remplacer le conducteur isolé jaune/vert utilisé comme conducteur actif. (L1 5.1.6.2)
ш	BT118	Les conducteurs de terre jaune/vert de câbles des circuits de départ doivent être raccordés à la barrette de terre du tableau BT : y remédier d'urgence. (L1 4.2.3.2) La section minimum du conducteur de protection et/ou PEN doit être soit égale à la section des conducteurs actifs si les conducteurs actifs ont une section inférieure ou
	BT119	egale à 16 mm², soit de 16 mm² si les conducteurs actifs ont une section comprise entre 16 et 35 mm², soit égale à la moitié de la section des conducteurs actifs si les conducteurs actifs ont une section supérieure à 35 mm². (L1 5.4.3.2.)
	BT122	Les conducteurs de protection PE doivent être convenablement protégés contre les contraintes mécaniques et les effets chimiques et électrochimique (1 1-5 4 3 4)
H	BT123 BT124	Il est interdit d'interrompre le circuit de protection lors de l'enlèvement d'une machine ou d'un appareil. (L1 5.4.3.6) La continuité du conducteur PE doit absolument être garantie dans le temps : veuillez y remédier d'urgence. (L1 5.4.3.6)
	BT125	Rupture de la continuité des conducteurs de protection : veuillez-y remédier d'urgence. (L1 5.4.3.6)
H	BT126 BT127	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles principales : veuillez y remédier d'urgence. (£1 5.4.4.1) Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales. (£1 5.4.4.1)
H	BT128	La section minimale de liaisons équipotentielles principales est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de 6 mm²
H		(L1-5.4.4.1)
H	BT129 BT130	Les liaisons équipotentielles principales n'ont pas été localisées. (L1 5.4.4.1) Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles supplémentaires : veuillez y remédier d'urgence. (L1 5.4.4.2)
П	BT131	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles supplémentaires. (L1 5.4.4.2)
	BT132	La section minimale de liaisons équipotentielles supplémentaires est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de 4 mm² ou 2,5mm² sous protection mécanique. (L1 5.4.4.2)
	BT133	Les liaisons équipotentielles supplémentaires n'ont pas été localisées. (L1 5.4.4.2)
+	BT134	Les tableaux et coffrets métalliques doivent être mis à la terre. (L1 5.4.4.2)
H	BT135 BT138	Chemins de câbles métalliques à relier à la terre. (L1 5.4.4.2) Rupture de liaison de terre sur les prises de courant. (L1 5.3.5.2.b)
	BT139	Les prises de courant permettant d'alimenter des appareils de classe 1 doivent être munies d'une broche de terre. (L1 4.2.4.3a)
	BT140	Une liaison équipotentielle supplementaire relie tous les elements conducteurs etrangers et les masses du materiel electrique situe dans les volumes 0,1, 1bis, 2 et 3. (L1 7.1.4.4)
П	BT141	Le DDR doit être placé en amont des canalisations de classe I (XFVB, EVAVB,), (L1 4.2.4.3a)
Ш	BT142	Toutes les masses protégées par le même DDR doivent être interconnectées avec la même prise de terre. (L1 4.2.4.3a) TABLEAUX
П	BT300	Les tableaux de repartition sont en matiere incombustible, non hydroscopique et offrent une resistance mecanique suffisante (1 1 5 3 5 1a)
	BT301	Les tableaux de repartition et de manoeuvre sont installes de maniere a rendre aises leur manoeuvre, leur surveillance et leur entretien ainsique l'accès au materiel electrique dans ces tableaux. Dans les installations domestiques, les tableaux de répartition et de manœuvre sont facilement accessibles sans moyens spéciaux.
П	BT302	(L1 5.3.5.1c) Dans les installations domestiques, les tableaux de répartition et de manœuvre sont de classe I ou II, avec paroi arrière et porte. (L1 5.3.5.1a)
	BT303	Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont repérés de manière claire, bien visible et indélébile, (L1 3.1.3,3a)
H	BT304 BT309	La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. (L1 3.1.3.3a) Tous les circuits en amont du disjoncteur-interrupteur général sont à repérer avec la mention "Toujours sous tension" (L1-3.1.3.1.).
Н	BT310	Veuillez compléter le repérage des circuits. (L1 3.1.3.1)
H	BT311	Repérer les circuits de manière claire et durable. (L1 3.1.3.1)
H	BT312 BT315	Repérage des circuits incorrects : à remettre à jour. (L1 3.1.3.1) Tableau BT à nettoyer et/ou à dépoussiérer. (L1 9.1.1.)
П	BT317	Obturer presse-étoupe d'attente du tableau. (L1 5.2.6.1)
H	BT318 BT319	Obturer les entrées de câbles d'attente du tableau. (L1 5.2.6.1) Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter. (L1 4.4.3.2)
П	BT320	La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations. (L1 4 4 1 5)
	BT322	Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b)
	BT323	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts. (L1 5.3.5.1c)
П	BT400	DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour. (L1 3.1.2.1)
П	BT401	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect ; à modifier. (L1 3.1.2.1)
+	BT404 BT405	Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position. (L1 3.1.2.1a)
世	BT414	Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version. (L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par la personne responsable de l'exécution des travaux. (L1 3.1.2.1a)
	DT445	Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentioppés dans le chapitre 2.13. Sill plus
	BT415	aucun symbole enregistré dans le tableau 2.23., tout autre symbole clairement identifiable et défini dans la légende des schémas unifilaires et des plans de position, peut être utilisé sur les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique. (L1 3.1.2.1a)
	BT416	Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point luminoux et chaque poi
	BT417	de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a)
	BT418	Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémes unifilaires est indiquée par un
		cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs et le mode de pose), les dispositifs de protection (DDR
	BT419	et disjoncteurs), les equipements (interrupteurs, boites de connexion, boites de dérivation, socles de prise de courant, points lumineux, les machines et appareils fixes et
П	BT422	les sources (transformateur, panneau solaire, onduleur, batterie,). (L1 3.1.2.2a) Veuillez nous fournir le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4. (L1 9.1.2 - 3.)
	DITE	CONTACT DIRECT
H	BT501	Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT. (L1 4.2.2.3)
	BT502	La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection). (L1 4.2.2.3) CONTACT INDIRECT
H	BT600	Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I. (L1 4.2.4.3)
H	BT601 BT602	L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite. (L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection. (L1 4.2.4.3a)
廿	BT603	Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles. (L1 4.2.4.3b)
H	BT608	L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations. (L1 3.3.1.)
Ч	BT609	Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible. (L1 5.1.5.1) FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE
П	BT702	Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents. (L1 9 1.6 & 5.1 4)
	BT703	Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel Electrique. (L1 5.1.1.2)
П	BT704	Le matériel électrique encastré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignificaté, qui auto extinguible qui complètement
ᆜ		separe de ces materiaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou autoextinguibles, (L1, 5, 3, 5, 4c)
	BT705	Le matériel électrique en montage apparent sur des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou autoextinguible ; où complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou autoextinguibles. (L1 4.3.3.5a)
П	BT900	PROTECTIONS Un DDR, dont le courant de fonctionnement est au maximum 300 milliampères, est au moins placé à l'origine de l'installation électrique. (L1 4.2.4.3.b)
1 1	1 01000	on son, some source de l'installation électrique (1 1 4 2 4 3 h)

- Promote	1	Seules les infractions dont la case a été cochée sont d'application). E11_46_10125_20250124_9549_29k
	BT901	Il est interdit de placer un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de tratique de la courant différentiel résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de tratique de la courant différentiele résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de tratique de la courant différentiele résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de tratique de la courant différentiele résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de la courant différentiele résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de la courant différentiele résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de la courant différentiele résiduel de type A en amont d'un qui plusieure motériele de la courant différentiele résiduele de la courant de la courant différentiele résiduele de la courant différentiele résiduele de la courant de la co
-	7	
	BT902	Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel placés dans les installations domestiques sont au moins du type A; ceux qui sont placés en tête de l'installation électrique ont une intensité nominale au moins égale à 40 A. (L1 5.3.5.3.a)
	BT903	Les DDR ne fonctionnent pas en présence d'un courant de défaut (L1 5 3 5 3k)
	BT904	Veuillez vérifier le raccordement correct des DDR ou leur fonctionnement. En effet, le bouton toet no feit nes déclarate de DDR (4.5.6.5.64)
	BT905	Dans les installations electriques domestique les circuits desservant : les lieux contenant une haignoire et/ou une double, les leux lieux lieux les leux lieux lieux lieux les leux lieux
-	D1903	vaisselles, les éclairages et les socies de prise de courant non destinés à l'alimentation des appareils et des machines fixes ou à poste fixe doivent être protégé par un DDR 30mA maximum. (L1 4.2.4.3.b)
П	BT906	Les dispositifs de protection à count différentiel résiduel qui ne sont pas à sécurité positive sont interdits dans les lieux domestiques. (L1 5.3.5.3.h)
	BT907	Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un DDR, notamment en pontant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR. (L1 5.3.5.3)
	BT908	cos obty doivent assurer la coupure de lous les conducteurs actifs : phases et neutre // 1.5.3.5.3c/
	BT911	Veuillez adapter l'intensité nominale maximale des disjoncteurs et/ou coupe-circuit fusibles à la section des capalisations (1.1.4.4.1.5)
\vdash	BT912	Les disjoncteurs et/ou fusibles de protection sont surdimensionnés ; à remplacer (L1 4 4 1 5)
H	BT913 BT914	Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale. (L1 4.4.1.5)
		L'indication de l'ampérage des fusibles et/ou disjoncteur n'est pas visible (L1 4.4.1.5).
	BT917	Dans les installations domestiques, seuls les coupe-circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches et les petits disjoncteurs sont admis pour la protection des circuits (type D interdit). De plus, les bases et embases des coupe circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches et les petits disjoncteurs sont admis pour la protection des circuits
	BT918	(type D interdit). De plus, les bases et embases des coupe-circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches doivent avoir des éléments de calibrage (L1 5.3.5.5.a). Il y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible. (L1 4.4.3.1)
	BT919	Fusibles shuntes a remplacer. (L1 4.4.3.)
	BT920	Veuillez adapter l'intensité nominale des DDR : soit à l'intensité nominale du dispositif de protection à maximum de courant situé en amont des DDR ; soit à la somme des
		microsices nominales des circuits situes en avai du DDK, (L1 3,3,3,3,3)
	BT927	Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
		Le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un circuit
	BT928	exclusivement dédié. (L.1.5.2.1.2)
		Les dispositifs de protection contre les surintensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 enteuré par un rectangle par un les autits d'un la
	BT929	les disjoncteurs de première lighte en avail du dispositif de protection contre les surintensités du destionnaire de réseau de distribution à l'overetion des disjoncteurs à
	PTOO	broches, sont pourvus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3 (1 1 5 3 5 5 e)
Ш	BT930	Veuillez adapter la section de conducteurs afin de garantir le courant admissible dans cette canalisation conformément au tableau 4.11. (L1 4.4.1.5)
		Dans les installations domestiques et non-domestiques raccordées au réseau public de distribution, le dispositif de protection contre les surintensités du gestionnaire de réseau de distribution assure la protection contre les surcharges et les courts-circuits de la première canalisation électrique située en avail du coffret (avec ou sans
	BT931	comptage) du gestionnaire de réseau de distribution jusqu'au premier point de connexion, à condition que la nature, la composition et la section de cette canalisation
		electrique resterit inchangées sur tout le trajet. (L.1.5.3.5.5.1)
	BT932	Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel et les dispositifs de courant ent une résistance à une valeur 8 t d'au minimum 22.5 kA2s pour un courant de
		1 3000 A , La presence d'un marquage «3000 A, 22,5 KA2s» pour les DDR avant une intensité nominale < 404 // 1 5 3 5 5 et
ш	BT933	Il est autorisé de placer au maximum 8 circuits terminaux par dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité. (L1 4.2.4.3.b) CANALISATIONS
П	BT1000	
H	BT1001	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca. (L1 5.2.7.2) Les conducteurs isolés et les câbles installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca. (L1 5.2.7.3)
	BT1003	La section des conducteurs des circuits alimentant des socles de prises de courant doit être de minimum 2,5 mm² : y remédier. (L1 5.2.1.2)
	BT1004	Le conducteur neutre doit être bleu. (L1 5.1.6.2)
Ш	BT1005	Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (1.1.5.1.6.2)
\vdash	BT1006	Les conducteurs souples doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir. (L1 5.3.5.5.e)
H	BT1007	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires. (L1 1.4.1.3)
H	BT1008 BT1009	Les conduits doivent être conformes aux normes. (L1 5.2.9.3)
님		Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.)
	BT1010	Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz). (L1 5.2.8.)
		ISOLEMENT
Н	BT1100	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier. (L1 6.4.5.1)
+	BT1101	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible. (1.1.6.4.5.4)
Ш	BT1102	Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées. (L1 6.4.5.1) INSTALLATION
П	BT1200	Hot involved a survivor delation
	BT1201	
		Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique. (L1 9.5.) L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 14 2.1)
	BT1202	La installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle de processes (4.4.3.2.4.)
4 1	BT1202	L'installation electrique doit etre realisee avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être accurée inspuise se de la configuration de la configur
님	BT1202 BT1205	Les installations électriques doit être realisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5)
H	BT1202 BT1205 BT1208	Les installations électriques doit être realisée avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. [L1 5.2.1.5] Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1)
H	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes, (L1 5.2.9.6)
H	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211	Les installations électriques doit être realisse avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. [L1 5.2.1.5] Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5)
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209	Les installations électriques doit être realisse avec du matériel électrique sûr. (L1 1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble de la capte le matérial.
H	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. [L1 5.2.1.5] Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1)
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. [L1 5.2.1.5] Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1)
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4)
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, botitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L1 1.4.2.1)
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boîtes, boîtiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L1 1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent nas être installées dans les instal
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L1 1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une beuteur d'au maire a courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent se trouve à une beuteur d'au maire a 0.05 marches de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent se trouve à une beuteur d'au maire a 0.05 marches de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent se trouve à une beuteur d'au maire a 0.05 marches de courant se trouve à une beuteur d'au maire a 0.05 marches de courant se trouve à une beuteur d'au maire a courant se trouve à une beuteur d'au maire a 0.05 marches de courant avec uniquement des contacts de terre lat
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les gouloites. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boiters, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L1 1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit (1 1.5.3.5.2)
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refixer dans son producteurs en producteurs en peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs et/fise n AC (1.7.113.2)
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220	Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr. (L.1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Présse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Equipement à refermer. (L.1.1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L.1.7.112.2) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité compilétés par les indications privantes : « No per décente des dangers liés à l'électricité compilétés par les indications des contracts de la dangers liés à l'électricité compilétés par les indications des contracts de la dangers liés à l'électricité compilétés par
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (B.A4) ou qualifie (B.A5). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (A.D.2. A D.B), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2.b) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des engroiss indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des engrats indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tens
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223	Les installation electriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L.1.1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2.b) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux. (L.1.7.112.2) Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension devent étre rep
	BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boiles, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L1 1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 5.3.5.2.b) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L1 7.112.2) Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225	Les installations électriques et non électriques doir materiel électrique sûr. (L.1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Présose-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L.1.1.4.2.1) Les prises de courrant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant set trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant set trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (1.7.11.2.2) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liée à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux. (1.1.7.112.2) Les prises de courant set pour les conducteurs en DC et/ou les conducte
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221 BT1222 BT1222 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1225	Les installations électriques et non électriques doit etre fealises avec du matériel électriques sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Boals les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel avertit (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 5.3.5.2.b) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L1 7.112.2) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux. (L1 7.112.2) Les machines et dappareils fixes et les ensembles d'app
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227	Les installations électriques et noi électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prèsse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refierr dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à referrens ans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à referrens personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 1.7.112.2) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique bujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux. (L1 7.112.2) Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repérés de manière claire, bien visible et indélébile par des repérages individuels. (L1 3.1.3.2) Les machines et appareils fixes et les ensembles d'app
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1220 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1224 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228	Les installations électriques doit etre fealisee avec du materiel électrique sûr. (L.1.4.2.1) Les installations électriques et noi électriques doit etre assurée jusqu'au ras du sol fini. Les installations électriques de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Dobstruer les entrées de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.4) Equipement à refermer. (L.1.1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0.25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2.2) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous tension » ou équivalentes, placées en des endroits judicieux. (L.1.7.112.2) Les prescriptions du livrel sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis. (L.1.7.1.5.3b) I
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220 BT1221 BT1222 BT1222 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1229 BT1229	Les installations électriques du terre fealisee avec du materiel électrique sûr. (L.1.1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2 & 5.3.5.4) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L.1.7.112.2) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis. (L.1.7.1.5.3b) Le prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplis. (L.1.7.1.5.3b) Le prescriptions du livre1 sous-section 7.1.5.3b relatives au matériel élec
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1221	Les installations electrique doit erre realisses avec du matériel electrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les gouloites. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boties, mantures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L1 1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8). Paxe des alvéoles des socies de prises de courant set rouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2) Le nombre de socies de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 7.13.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L1 7.11.2.2) Absence de prises de courant serve des adment des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation élect
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1230 BT1231 BT1231	Linisalation electrique doit erre realises avec du materiel electrique soir. (L.11.4.2.1) Les installations electriques et non electriques doivent être disposées de manière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.13.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.15.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.15.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.15.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.15.2.6.1) Prèsse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L.15.2.6.1) Prèvoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.15.2.6.1) Déstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.15.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.15.2.6.1) Equipement à refirmer. (L.11.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L.15.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des aivéoles des socles de prises de courant set trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.15.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L.17.112.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L.17.112.2) Le mombre de socles de prises de courant sur simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.15.3.5.2.b) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L.17.112.2) Le machines et appareils fixes et les ensembles d'a
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1221	Les installations electrique doit erre realisses avec du matériel electrique sûr. (L1 1.4.2.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les gouloites. (L1 5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L1 5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L1 5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boties, mantures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refermer. (L1 1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8). Paxe des alvéoles des socies de prises de courant set rouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2) Le nombre de socies de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L1 7.13.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L1 7.11.2.2) Absence de prises de courant serve des adment des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation élect
	BT1202 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1230 BT1231 BT1233 BT1231	Les installations électrique doit etre réalisee avec du materiel électrique soir, (L.1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Préson le que câbles en de câbles manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Postruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Obstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, botilers, armatures, pavillons de luminaire,, seton les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à reférrer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Equipement à referrer. (L.1.1.4.2.1) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averit (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socies de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L.1.7.11.2.2) Absence des sonces de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2.b) Absence des sonnes de varier, serve des dangers liès à l'électricité, complétés par les indications
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1230 BT1231 BT1231 BT1233 BT1234	Les installations dectriques doit efte realises avec du materiel electrique sûr. (L.1.4.2.1) Les installations dectriques et non electriques doiven têtre disposées de manière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.2.1) Cablage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Dostruer les entrées de câbles mon utilisées. (L.1.5.2.6.1) Nobstruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boiles, boillers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boiles, boilers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averil (BA4) ou qualifie (BA5), (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1212 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1230 BT1231 BT1231 BT1230 BT1231	L'installations dectriques doit être realisses avec du materiel electrique sûr. (L.1.4.2.1) Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.6.1) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.6.1) Pressue-étoupe, entrées de câbles manquainst : à placer. (L.1.5.2.6.1) Pressue-étoupe, entrées de câbles manquainst : à placer. (L.1.5.2.6.1) Pressue-étoupe, entrées de câbles manquainst : à placer. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, amatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, amatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refermer. (L.1.4.2.1) Equipement à refermer. (L.1.4.2.2) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou quaillie (BA5). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvécles des socies de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC el/ou les conducteurs actifs en AC. (L.1.7.112.2) Absence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'eléctricite, complètés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1230 BT1231 BT1231 BT1233 BT1234	Les installations electriques doit err frailises avec du matériel électrique sûr. (L.1.1.4.2.1) Les installations electriques de hon électriques doivent être disposées de mamière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblaga à replacer correctement dans les gouloites. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Présor un presse-étoupe adapté à la section du cable. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du cable. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du cable. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boties, botiters, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boties, botiters, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.6.1) Le prises de courrant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (B.A.4) ou qualifie (B.A.5). (L.1.5.3.5.2) Le prombre de socies de prises de courant seu uniquement des confacts des socies de prises de courant avec uniquement des confacts des socies des prises de courant seu ringue de socies de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2) Le nombre de socies de prises de courant simples ou
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1212 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1227 BT1228 BT1228 BT1228 BT1228 BT1229 BT1230 BT1231 BT1231 BT1230 BT1231	Les installations electriques doit etre realises avec du matériel electrique sûr. (L.1.1.4.2.1) Les installations electriques et non électriques doivent être disposées de mamière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sof fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.2.2.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles manquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Destruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Destruer les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Equipement à referre dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.5.4) Equipement à referrer. (L.1.1.4.2.1) Equipement à referrer. (L.1.1.4.2.1) Le prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel avert (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) Le prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel avert (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) Le prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installations domestiques et/ou dans les installations non-domest
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1224 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1230 BT1231 BT1231 BT1230 BT1231 BT1300 BT1301	Les installations electriques et on electriques divert être idésposées de manière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Lans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectées etiou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblaga è replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble, (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble, (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble, (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble, (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble, (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble, (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manuants: à placer, (L.1.5.2.6.1) Destruer les entrées de câbles mon utilisées, (L.1.5.2.6.1) Destruer les entrées de câbles non utilisées, (L.1.5.2.6.1) Destruer les entrées de câbles non utilisées, (L.1.5.2.6.1) Equipement à refermer, (L.1.1.4.2.1) Equipement à refermer, (L.1.1.4.2.1) Equipement à refermer, (L.1.1.4.2.1) Exprises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques sans personnel averit (BA4) ou qualifie (BA5), (L.1.5.3.5.2) Equipement à refermer, (L.1.1.4.2.1) Le prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques sans personnel averit (BA4) ou qualifie (BA5), (L.1.5.3.5.2) Equipement à refermer, (L.1.1.4.2.1) Le prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domes
	BT1202 BT1208 BT1209 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1230 BT1231 BT1230 BT1231 BT1230 BT1231 BT1233 BT1234	Les installations electriques et non electriques doivent être disposedes de manière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée. (L.1.1.4.2.1) Câbiage à replacer correctement dans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbies volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbies volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbies manquants : à placer. (L.1.5.2.6.1) Prévoir la gaine du câbie ou le conduit des conducteurs couple trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble. (L.1.5.2.6.1) Réaliser les connexions dans des boltes, boitiens, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L.1.5.3.5.2.8.5.3.5.4) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BAA) ou qualifie (BAS). (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvécles des socles de prises de courant set trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvécles des socles de prises de courant set rouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L.1.5.3.5.2) Absence des pannesses de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2.b) Absence des pannesses de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2.b) Absence des pannesses
	BT1202 BT1208 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1224 BT1225 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1230 BT1231 BT1231 BT1230 BT1231 BT1300 BT1301	Les installations elicuriques et non electriques doiven être dispossées de manière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblaga à replacer correctement gans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles unanquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles mon utilisées. (L.1.5.2.6.1) Dobriture les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Défauter les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son béchet. (L.1.5.2.5.2.2.8.5.2.8.5.3.5.2.8.5.3.5.2) Equipement à refixer dans son béchet. (L.1.5.2.5.2.2.8.5.2.8.5.3.5.2.8.5.3.5.2) Equipement à refixer dans son béchet. (L.1.5.2.5.2.2.8.5.2.8.5.3.5.2.8.5.3.5.2) Equipement à refermer. (L.1.1.4.2.1) Le prisse de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installétes dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel avert (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en De étoi les conducteurs actifs en AC. (L.1.7.11.2.2) Absence de repérage sur les condu
	BT1202 BT1208 BT1209 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1230 BT1231 BT1230 BT1231 BT1230 BT1231 BT1233 BT1234	Les installations electriques for non electriques doivent être dispossées de manière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L1 3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L1 5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L1 1.4.2.1) Evaluate de la capital de la deside ou de la capital de la capital de la deside ou de la capital de la section du cable. (L1 5.2.6.1) Présor la gaine de cabite se conducteurs coupé une control de la capital de la section du cable. (L1 5.2.6.1) Présor la gaine de cabite se conducteurs coupé une capital de la section du cable. (L1 5.2.6.1) Présor la gaine de cabite se cabites non utilisées. (L1 5.2.6.1) Présor la gaine de cabite se non utilisées. (L1 5.2.6.1) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Equipement à refixer dans son blochet. (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4) Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel avert (R40.1 ou qualifie (R45). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8) l'ave des avéciles des sociées de prises de courant sigues sans personnel avert (R40.1 ou qualifie (R45). (L1 5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC. (L1 7.11.2) Absence de paneaux d'avertissement des dangers liés à l'electricite, complètés par les indications suivantes : « Ne pas déconnecter en charge » et « installation électrique toujours sous lension » ou
	BT1202 BT1208 BT1209 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226 BT1226 BT1227 BT1228 BT1228 BT1230 BT1231 BT1230 BT1231 BT1230 BT1231 BT1233 BT1234	Les installations elicuriques et non electriques doiven être dispossées de manière à eviter toute influence mutuelle dangereuse. (L.1.3.3.1) Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini. (L.1.5.2.1.5) Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés. (L.1.1.4.2.1) Câblaga à replacer correctement gans les goulottes. (L.1.5.2.9.6) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble. (L.1.5.2.9.5) Fixer correctement les câbles unanquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles manquants: à placer. (L.1.5.2.6.1) Presse-étoupe, entrées de câbles mon utilisées. (L.1.5.2.6.1) Dobriture les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Défauter les entrées de câbles non utilisées. (L.1.5.2.6.1) Equipement à refixer dans son béchet. (L.1.5.2.5.2.2.8.5.2.8.5.3.5.2.8.5.3.5.2) Equipement à refixer dans son béchet. (L.1.5.2.5.2.2.8.5.2.8.5.3.5.2.8.5.3.5.2) Equipement à refixer dans son béchet. (L.1.5.2.5.2.2.8.5.2.8.5.3.5.2.8.5.3.5.2) Equipement à refermer. (L.1.1.4.2.1) Le prisse de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installétes dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel avert (BA4) ou qualifie (BA5). (L.1.5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2) Le nombre de socles de prises de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit. (L.1.5.3.5.2) Absence de repérage sur les conducteurs en De étoi les conducteurs actifs en AC. (L.1.7.11.2.2) Absence de repérage sur les condu

LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section 9.1.2. Devoirs du propriétaire, qestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques
Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique détient le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation électrique domestique comporte:

- 1. le ou les schémas unifilaires de l'installation électrique
- 2. le ou les plans de position de l'installation électrique:
- le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4.;
 éventuellement, le ou les rapports de visite de contrôle de l'installation électrique dont question au chapitre 6.5.;
- 5. éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils et canalisations électriques;
- 6. éventuellement les mêmes documents que repris sous les points 1., 2., 3. et 5, si une modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique
- 7. éventuellement, la ou les descriptions succinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.

En ce qui concerne les installations photovoltaïques domestiques à basse tension visées au chapitre 7.112., le dossier de l'installation électrique comporte aussi:

- 1. les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance);
- 2. les consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation:
- 3. les références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

- 1. d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
 de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;

- de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
 d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé a la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, a la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3, Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité

Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas vise à la sous-section 6.4.7.3. 4eme alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment du contrôle de conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens En outre pour les installations domestiques :

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle; le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique

Les prescriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constatées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3. et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu la section 8.4.2.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines
Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, à même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du câble.

Section 6.4.7, Cas spécifiques de contrôle de conformité avant mise en usage Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension

Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques modifiées



L1 Section 8.4.2. du Règlement général sur les installations électriques Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
- la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
- Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

• L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme)

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné :
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique :
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

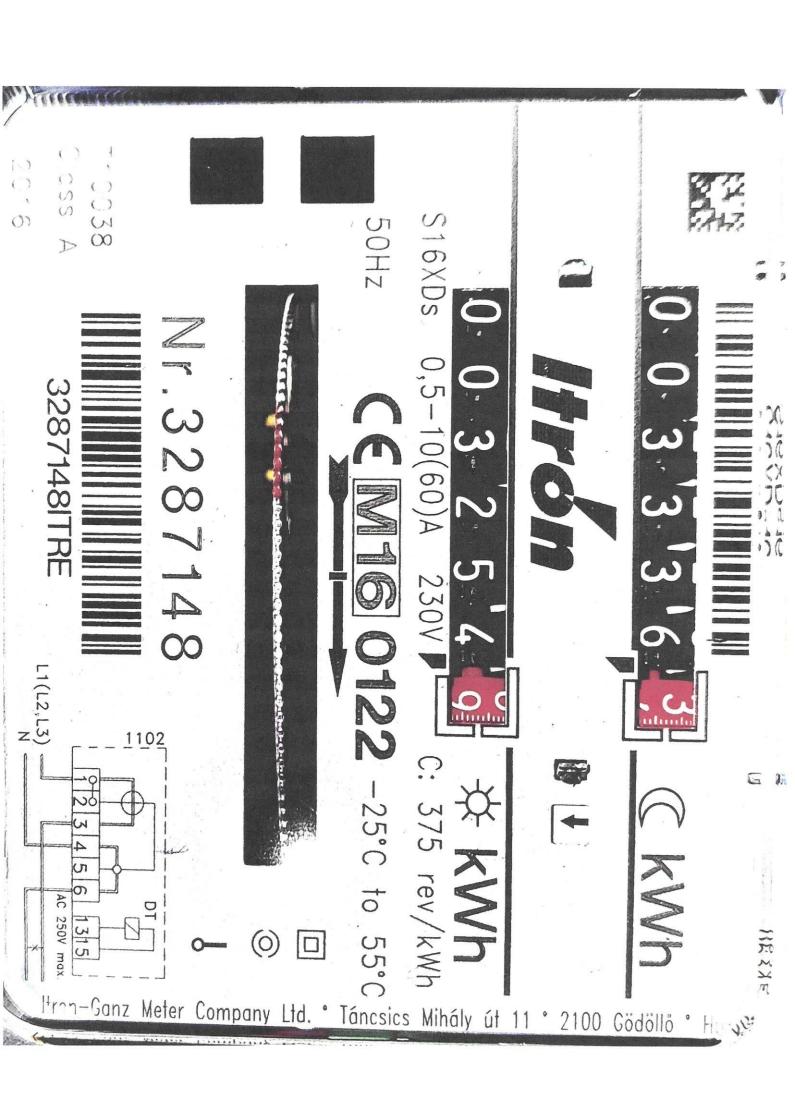
Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

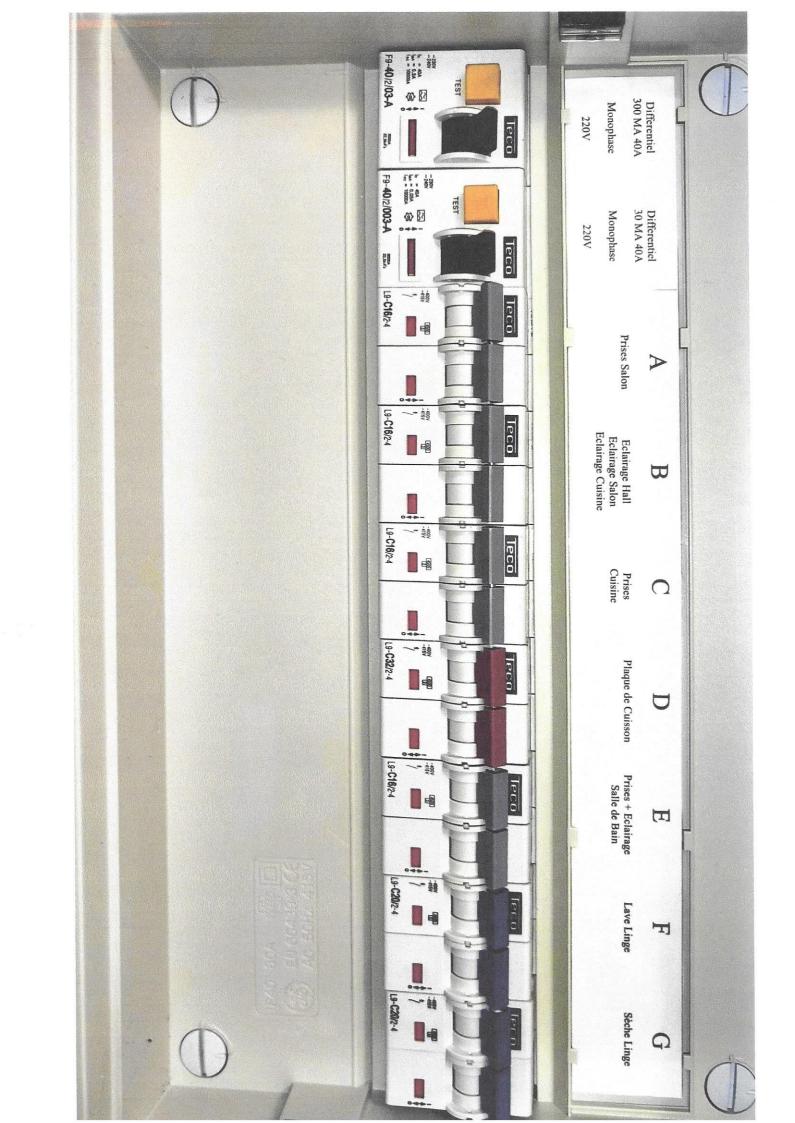
Direction générale de l'Energie - Division infrastructure et contrôles Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

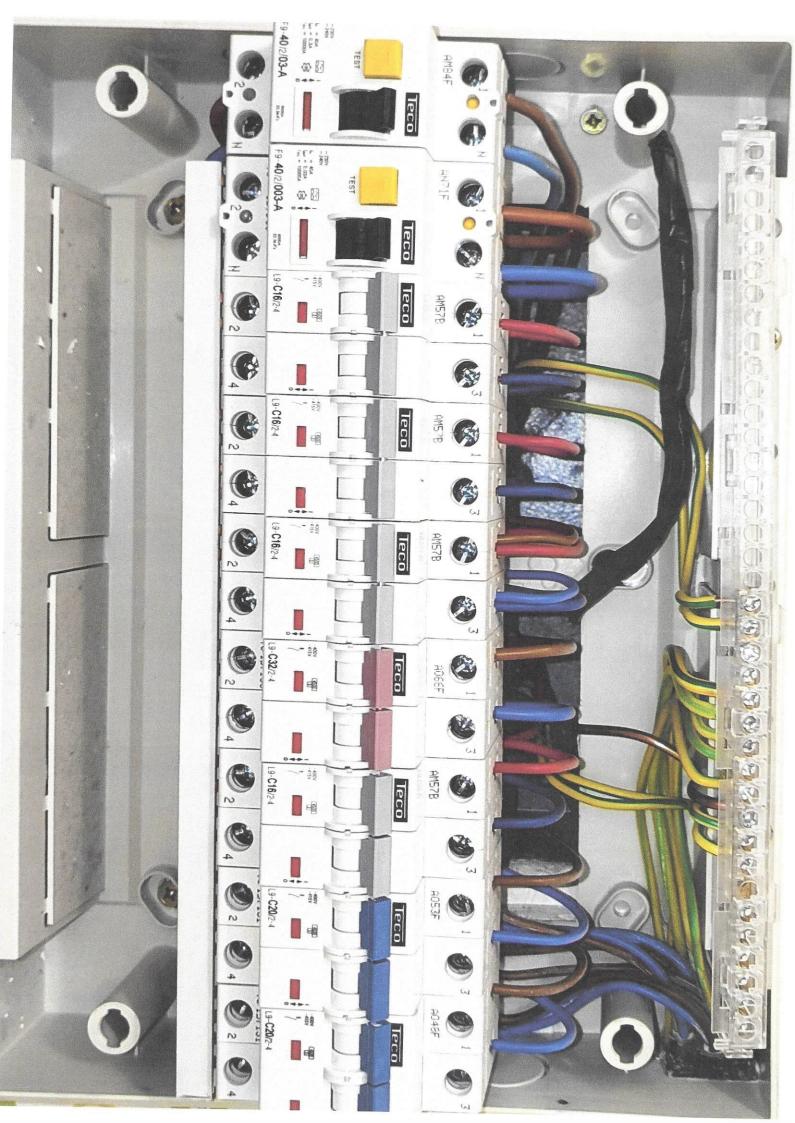
Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be









XB3 花A1 20 PH-XBZ TA 43

2 4/02/2025 Anolenoenslo-172

Organisme de contrôle Signature: Date: Pronriétaire / installateur Date: Signature:

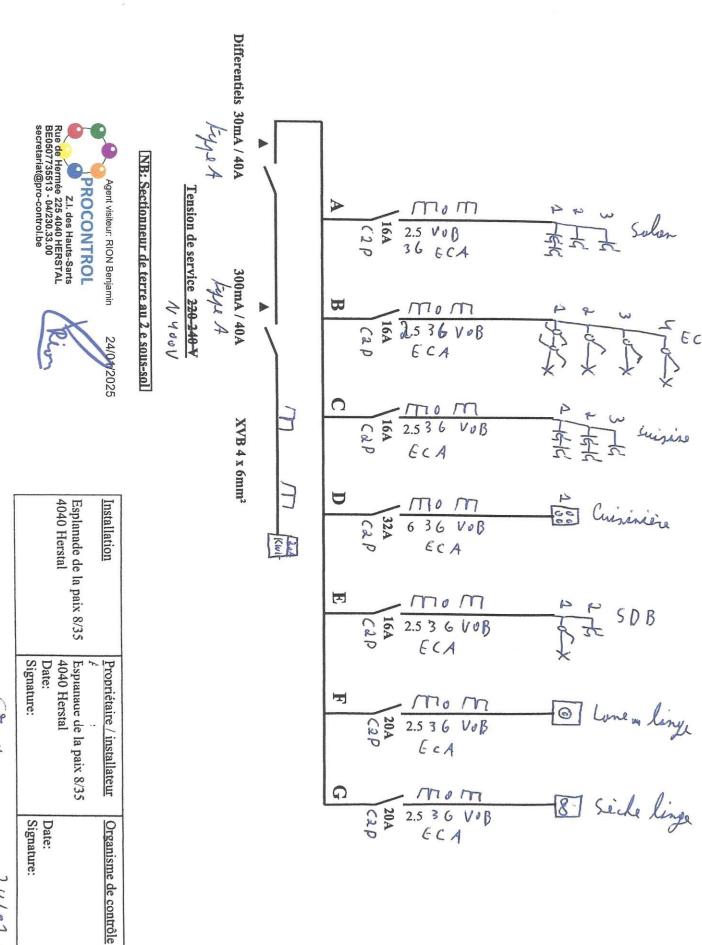
Esplanade de la paix 8/35 | Esplanace de la paix 8/35 4040 Herstal Installation

24/04/2025

Agent visiteur. RION Benjamin

PROCONTROL

Z.I. des Hauts-Sarts Rue de Hermée 225 4040 HERSTAL BE0507735513 - 04/230.33.00 secretariat@pro-control.be



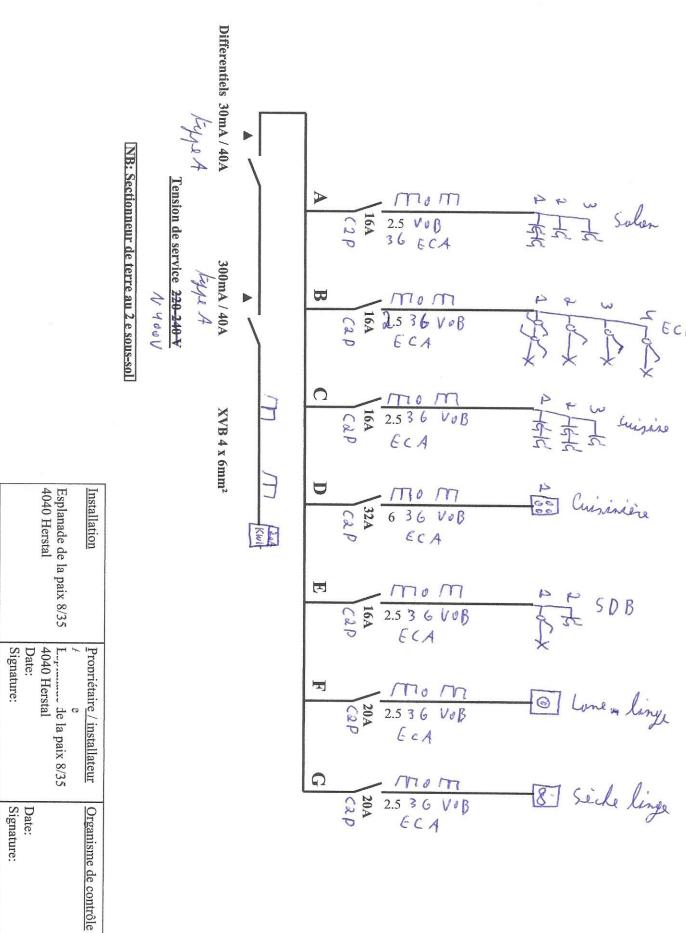
your been

24/02/2025 Anolemende_V1

Differentiel 300 MA 40A Monophase 220V Differentiel 30 MA 40A Monophase 220V

Prises Salon Eclairage Hall Eclairage Salon W Prises + Eclairage Cuisine \bigcirc Plaque de Cuisson Prises + Eclairage Salle de Bain Lave Linge H Sèche Linge 9

Tension de service 220 - 240 v Monophase $\mathcal{N} \cup \mathcal{N} \cup \mathcal{N} \cup \mathcal{N}$



your been

24/02/202 Anderwerde

744 X

room ber!

Esplanade de la paix 8/35 4040 Herstal

4040 Herstal
Date:
Signature:

Date: Signature: Installation

Propriétaire / installateur

Organisme de contrôle

24/02/2025 Anoknoerolo_V

